

ATTRIBUTION PRIX BELLIER.

1953. Le Maire donne lecture du télégramme n° 821 II/2 du 18 Août

PREFECTURE
de
LA REUNION

Saint-Denis, le 18 Août 1953

TELEGRAMME-LETTRE

Le Préfet de la Réunion

à Monsieur le Président de la Délégation
Spéciale - SAINT-DENIS -

n° 821 II/2. - Au cours prochaine session Conseil Municipal vous prie
statuer sur candidatures éventuelles au PRIX BELLIER. Deux extraits
délibération devront m'être adressés en cas de proposition et un ex-
trait unique si aucune candidature n'a été examinée./.

Pour le Préfet en mission
Le Secrétaire Général chargé de l'
expédition des affaires courantes,
Signé: R. PETIT.

LE MAIRE demande au Conseil de proposer des candidats qui se
seraient faits distinguer par des actes de bravoure.

M. PARIS propose MM. POUDROUX Joseph et VERDUN Emile qui se
sont dévoués lors de l'accident du camion chargé d'essence à la Monta-
gne.

La proposition di-dessus est adoptée à l'unanimité.

*Gas du C. G. / Maurice est le double et
de attribuer le prix Bellier pour
dans 2 ans 2 candidats mentionnés
de courtoisie*